



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 14 septembre 2022  
(OR. en)**

**12237/22**

**MI 648  
COMPET 704**

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Règlement relatif à l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence - Débat d'orientation

---

Les délégations trouveront en annexe la note de la présidence en vue du débat d'orientation sur le règlement relatif à l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence.

## **Règlement relatif à l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence**

La Commission présente en ce moment sa proposition de règlement relatif à l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence, un règlement omnibus et une directive omnibus concernant 18 actes législatifs sur les produits harmonisés, ainsi qu'une communication de la Commission. L'intention de créer un outil pour coordonner et assurer la libre circulation des biens, des services et des personnes, ainsi que pour maintenir la solidarité en cas de crise, avait déjà été annoncée dans la communication de la Commission intitulée "Mise à jour de la nouvelle stratégie industrielle de 2020: construire un marché unique plus solide pour soutenir la reprise en Europe", qui avait été présentée dans le sillage de la perturbation sans précédent du marché unique causée par la pandémie de COVID-19.

Comme nous l'avons appris dans le contexte de cette pandémie, le manque de communication et de coordination en matière de gestion de crises entre les États membres a sensiblement entravé la libre circulation des biens, des services et des personnes et perturbé les chaînes d'approvisionnement au détriment de l'économie. Dans un premier temps, l'adoption de mesures non coordonnées a abouti à la fermeture des frontières intra-UE. Tout cela a contribué à une baisse du PIB de l'UE de 5,9 % en 2020.

De même, l'invasion russe de l'Ukraine a également eu une incidence notable sur la mobilité des personnes et des marchandises dans l'UE dans tous les modes de transport, principalement en raison des difficultés logistiques liées aux franchissements des frontières et aux restrictions de l'espace aérien. En outre, l'afflux massif de réfugiés ukrainiens dans l'UE a entraîné de nouveaux défis opérationnels.

Comme l'ont montré ces crises récentes, il faut pouvoir prendre des décisions rapidement et les mettre en œuvre efficacement, et être dans le même temps en mesure de s'adapter rapidement à l'évolution de la situation. Pour assurer le bon fonctionnement du marché unique dans les situations d'urgence, il est nécessaire d'assurer l'accès en temps utile à des informations complètes et clairement structurées ainsi que la transparence à l'égard de tous les opérateurs économiques.

Afin d'atténuer les incidences sur le marché unique, l'UE a déjà recours aux mécanismes existants, tels que les notifications au titre de la directive sur la transparence ou le groupe de travail sur le respect de l'application des règles du marché unique. Nombre de propositions de la Commission et de cadres de l'UE récemment adoptés ou publiés (HERA, proposition de règlement sur les semi-conducteurs, proposition de règlement sur les données, pour n'en citer que quelques-uns) visent à établir des mesures plus ciblées, axées sur certains aspects de la gestion des crises ou présentant un intérêt pour des secteurs spécifiques. L'un des objectifs de l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence récemment proposé est donc de s'appuyer sur ces outils et de les compléter afin de contribuer à une coordination, une coopération, une solidarité et une communication efficaces entre les institutions de l'UE, les États membres et les parties prenantes. Il vise à renforcer le fonctionnement du marché unique et à assurer la libre circulation des personnes, des biens et des services en cas de crise à venir.

La présidence invite les États membres à axer leurs interventions sur les points suivants:

1. Quels sont les principaux éléments de la proposition relative à l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence qui permettent d'accroître la résilience du marché unique?
2. Quels sont à vos yeux les liens qui existent entre la proposition précitée et d'autres propositions actuellement à l'examen?